

COMMUNE DE GIAT- BUDGET PRIMITIF 2017

Note de présentation brève et synthétique

La commune de GIAT est une commune rurale de 4 795 hectares en perte de population depuis les années 1970 (1016 hab en 1999, **900 hab au 01.01.2017**).

Elle fait partie depuis le 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS à fiscalité professionnelle unique qui a prévu une attribution annuelle de compensation de 96 000 €.

Les revenus de la population active proviennent essentiellement de l'agriculture et des activités artisanales et commerciales (86 établissements imposés à la CFE) et sont parmi les plus faibles de sa strate démographique (de 500 à 1 999 habitants), **49% des foyers fiscaux sont non imposables**. Le parc de 588 logements d'une valeur locative inférieure à la moyenne de la strate comprend 22% de résidences secondaires et de nombreux logements vacants dont 23 sont imposés en THLV.

Il a été décidé une augmentation uniforme de 1% des taux des 3 taxes directes locales qui seront les suivants : TH 11.14%, TFB 19.10%, TFNB 60.63% permettant un gain attendu de produit de 6 500 euros.

Le budget principal prévisionnel 2017 est équilibré en section de fonctionnement à **1 095 142 euros** et à **1 142 709 euros** en section d'investissement légèrement inférieur aux prévisions 2016. Le budget annexe de l'assainissement s'élève à **89 957 euros** en section d'exploitation et à **263 259 euros** en section d'investissement.

Les priorités du budget sont la mise à niveau de la voirie, qui représente 33% des charges d'investissement pour 53 km de voirie communale, la mise aux normes et l'entretien des bâtiments communaux (Ecole-Poste-Logements locatifs) et des équipements publics (Court de tennis, domaine de la Ramade).

Les recettes d'investissement proviennent principalement des subventions attendues pour les investissements à réaliser (DSIL, DETR, Plan Régional pour la Ruralité).

Les charges de personnel -299 850 € prévus- pour 6 ETP, 1 TNC à 80% et 2 emplois aidés, seront cette année à ajouter au remboursement de frais du service de remplacement du Centre de Gestion qui couvrira les remplacement pour congés du personnel administratif et le complément à hauteur de 40% du poste de secrétaire de mairie, l'agent en poste ayant demandé à travailler à 60% à compter du 01.09.2017.

L'encours de la dette a beaucoup diminué depuis 2013 et se trouve aujourd'hui à un niveau inférieur à la moyenne de sa strate , c'est pourquoi il est prévu de recourir à un prêt de 50 000 euros pour aider à couvrir l'autofinancement des investissements inscrits.